

**IFLA  
2014  
LYON**

Congrès Mondial des Bibliothèques  
et de l'Information

80<sup>e</sup> Conférence et Assemblée  
générale de l'IFLA  
16-22 août 2014 Lyon

Communiqué de presse  
Lyon, le 18 août 2014

## **Lancement de la déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement.**

Ce matin à 9h30, au cours d'une séance solennelle, la « Déclaration de Lyon » a été lancée par la présidente de l'IFLA, Mme Sinikka Sipilä, en présence du sénateur-maire de Lyon M. Gérard Collomb, et de M. Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France.

La Déclaration promulguée et signée par plus de 125 organisations, vise à soutenir le programme de développement des nations Unies pour l'après-2015.

L'accès à l'information et aux bibliothèques joue un rôle essentiel dans le soutien au développement. Pour défendre cette opinion, l'IFLA promulgue aujourd'hui la Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et le développement, faisant valoir que la nécessité d'accéder à l'information doit être reconnue dans le programme cadre post-2015 pour le développement, établi par les Nations Unies. Ce programme cadre doit prendre la suite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et définir le programme en faveur du développement pour la prochaine décennie.

La Déclaration de Lyon appelle les États Membres des Nations Unies à reconnaître que l'accès à l'information et aux compétences nécessaires pour en faire bon usage, sont essentiels au développement durable, et vise à s'assurer que ce principe figure dans le programme de développement pour l'après-2015 en plusieurs points :

- La reconnaissance du droit de la population d'accéder à des informations et des données, tout en respectant le droit à protection de la vie privée.
- La reconnaissance du rôle important joué par les autorités locales, les relais de l'information et les infrastructures telles que les TIC et un Internet ouvert à tous, autant de

moyens pour une mise en oeuvre effective.

- L'adoption de politiques, de normes et d'une législation destinées à assurer la permanence du financement, de l'intégrité, de la protection et de la mise à disposition de l'information par les gouvernements, et la permanence de son accès à la population.
- La mise au point d'objectifs-cibles et d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact de l'accès à l'information et aux données, et l'élaboration de rapports portant sur l'état annuel de la réalisation des objectifs dans un rapport sur le développement et l'accès à l'information (DA2I).

Plus de 125 institutions et associations, qui appartiennent ou non au monde des bibliothèques, par exemple des agences du développement, des groupes de médias, des associations militantes pour l'égalité des genres, le développement des TIC ou de l'éducation, ont signé la Déclaration de Lyon avant son lancement, la propulsant d'ores et déjà au rang de l'opération plus réussie parmi celles de ce type entreprises par l'IFLA.

La Déclaration, jointe à une analyse et à une recherche plus approfondie dans le cadre post-2015, et au renforcement des moyens mis en oeuvre, donnera aux adhérents de l'IFLA et aux bibliothèques des arguments pour plaider en faveur de l'inscription de l'accès à l'information dans les objectifs finaux, et des outils destinés à soutenir les gouvernements lors de la mise en oeuvre du cadre. L'IFLA continuera de s'impliquer dans l'ensemble des processus mis en place par l'ONU qu'elle trouvera pertinents. De même, elle continuera d'encourager les professionnels des bibliothèques à rencontrer, au niveau national, des représentants des États membres, afin de promouvoir les principes de la Déclaration de Lyon et de souligner le rôle que les services spécifiques proposés par les bibliothèques, dans le domaine des informations officielles, de l'alphabétisation, des services consacrés aux enfants et des TIC, peuvent jouer pour favoriser le développement.

A la suite du lancement, l'IFLA poursuivra jusqu'à l'année prochaine la recherche de signataires et continuera à s'impliquer dans les projets de l'Organisation des Nations Unies.

Vous trouverez le texte de la Déclaration à l'adresse suivante : [www.lyondeclaration.org](http://www.lyondeclaration.org).

---

IFLA : Le porte-parole reconnu de la profession des bibliothèques et de l'information au niveau mondial.

La Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques (IFLA) est l'organisme international de référence pour la représentation des intérêts des services de l'information et des bibliothèques, ainsi que de leurs utilisateurs. L'IFLA est une organisation non gouvernementale indépendante, à but non lucratif, qui compte plus de 1400 adhérents dans 150 pays différents.

Guidés par notre Plan Stratégique 2010-2015 et ses Initiatives Clefs, nous travaillons à améliorer l'accès aux ressources d'information et au patrimoine culturel pour la communauté mondiale dans cet environnement en évolution rapide, tant pour les documents papier que dans le domaine numérique.

Contact :

Julia Brungs  
Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques (IFLA)  
PO BOX 95312  
La Haye  
Pays-Bas  
[Julia.brungs@ifla.org](mailto:Julia.brungs@ifla.org)

Téléphone :  
15-21 Août 2014 (au cours du WLIC 2014)  
+33689053755

Après le CMBI 2014 :  
+31703140884

### **Contacts :**

**Geneviève CHOVET** : Relations Presse - Bibliothèque Municipale de Lyon  
[gchovet@bm-lyon.fr](mailto:gchovet@bm-lyon.fr) - 06 31 36 31 18

**Marc RASSAT** : Délégué à la communication – Bibliothèque Nationale de France  
[marc.rassat@bnf.fr](mailto:marc.rassat@bnf.fr) – 06 77 05 05 44

**Pauline TUGEND** : Attachée de presse  
[pauline.tugend@yahoo.fr](mailto:pauline.tugend@yahoo.fr) – 06 58 58 69 15

<http://2014.ifla.org>